



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

Cession à la Métropole de Lyon du bien cadastré section AV n°390, situé 13 avenue Jean Moulin (îlot 5 de la ZAC de la Grappinière)

V_DEL_220210_7

Rapport de Monsieur FISCHER,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de la Grappinière constitue la limite nord-ouest de l'urbanisation de notre commune. Il occupe une position importante au regard du grand projet de ville (GPV) et des projets urbains développés dans le centre-ville ainsi qu'au Village.

Le 13 mai 2005, dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, une convention a été signée par la Ville, la Courly et l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), pour le réaménagement de la partie Ouest du quartier.

Pour réaliser ce projet une ZAC a été créée en 2006 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée en régie par la métropole de Lyon. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer le cadre de vie avec des espaces publics réaménagés et végétalisés (rues publiques, jardins, cheminements et venelles piétonnes), des commerces de proximité en rez de chaussée, des équipements publics rénovés (groupe scolaire Henri Wallon, centre social) et une nouvelle offre de logements diversifiée. Ainsi, d'un quartier entièrement composé de logements sociaux en 2005 le quartier accueille de nouveaux programmes immobiliers en accession à la propriété ou en locatif privé (partenaire Foncière logement). En parallèle la réhabilitation du parc de Grand Lyon Habitat avec un objectif BBC rénovation (Bâtiment Basse Consommation énergétique) a démarré à l'été 2021 (189 logements concernés).

La ZAC de la Grappinière est désormais dans sa dernière phase de réalisation, il est prévu la cession, par la ville de Vaulx-en-Velin, d'un terrain constituant le lot n°5, au bénéfice de la Métropole de Lyon. D'une contenance de 3821m² et cadastré section AV n°390 se situe au n°13 de l'avenue Jean Moulin.

Anciennement affecté à un service public, l'école maternelle Henri Wallon, le terrain a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibération n°V_DEL_210520_1 du 20 mai 2021.

Le prix de vente de ce terrain, administré et retenu en zone ANRU, est de 57€/m² HT, pour un montant de recette total de 261 356,40 € TTC, confirmé par l'avis des Domaines n°2022-69256-00553 en date du 14 janvier 2022.

Le terrain, situé à la charnière des évolutions envisagées dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (réhabilitation des résidences Grand Lyon Habitat, restructuration du centre-social), accueillera un programme immobilier de 30 logements comme contre-partie de Foncière Logement.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver la cession par la Ville du bien cadastré section AV n°390, situé 13 avenue Jean Moulin, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour un montant de 261 356,40 € TTC ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents, avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;
- ▶ d'acter que la recette sera versée au budget 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_7-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens effectués par la commune ;

Considérant la zone d'aménagement concertée de la Grappinière arrêtée en 2006 et ses objectifs ;

Considérant la convention ANRU signée le 13 mai 2005 arrêtant un tarifs de charge foncière administré de 57€ HT /m², confirmé par l'avis des Domaines n° 2022-69256-00553 en date du 14 janvier 2022 ;

Considérant, que la cession du terrain terrain cadastré section AV n°390 permettra la finalisation de la ZAC de la Grappinière ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Monsieur Matthieu FISCHER, troisième adjoint, délégué à l'Environnement, à la Transition écologique, à l'Urbanisme ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver la cession par la Ville du bien cadastré section AV n°390, situé 13 avenue Jean Moulin, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour un montant de 261 356,40 € TTC ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes afférents, avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

▶ d'acter que la recette sera versée au budget 2022.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#

Département :
RHONE

Commune :
VAULX EN VELIN

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022
Le plan de situation et l'extrait est géré
par le centre des impôts de VAULX EN VELIN
Affiché le SDIF du Rhône

ID : 069-216902569-20220210-V-DEL4220210_7-DE

69401 LYON CEDEX 03
tél. 04 78 63 33 00 -fax 04 78 63 30 20
ptgc.690.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



V. INTENTIONS URBAINES

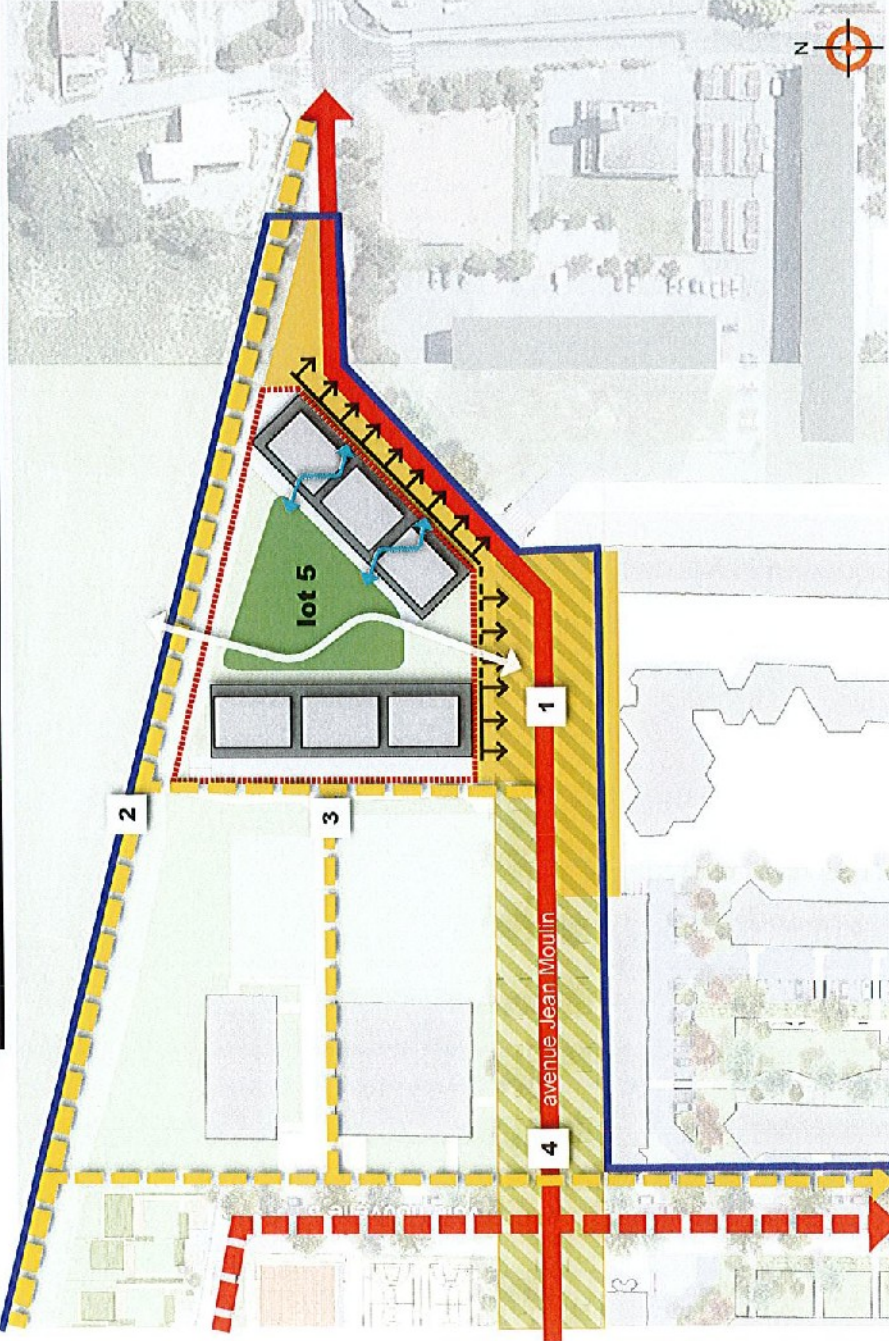
Le lot 5 se positionne en proue, à l'entrée Est du quartier de la Grappinière.

Cette entrée de quartier sera caractérisée, à terme, par :

- 1 un parvis minéral en accroche sur l'avenue Jean Moulin, reliant le centre social au pôle sportif.
- 2 la valorisation de la digue comme circulation piétonne et modes doux entre le centre de Lyon et le parc de Miribel-Jonage.
- 3 de larges espaces dédiés aux piétons, sur l'avenue Jean Moulin requalifiée et à travers la création de venelles Nord-Sud, reliant la digue au cœur de quartier. Les venelles du quartier jouent également un rôle de corridor écologique et d'ouverture vers le grand paysage.
- 4 la requalification de l'avenue Jean Moulin, apaisée et identifiable, à travers son traitement paysager continu, comme l'espace-lien du quartier.

Dans ce contexte et au regard des enjeux de renouvellement urbain du quartier, l'aménagement du lot 5 se doit de marquer l'entrée Est de quartier depuis la rue Pierre Cot et traduire la qualité du cadre de vie qu'il promet, à travers :

- l'alignement de ses façades sur l'avenue Jean Moulin
- l'animation des rez-de-chaussée, ouverts sur le cœur d'îlot, favorisant ainsi les interactions visuelles entre l'espace public de l'avenue et les jardins privés.
- la porosité de l'îlot en direction du paysage agricole
- le renouvellement morphologique du bâti, à travers le développement de petits collectifs en R+2+A, qui permettent d'assurer la transition morphologique entre le quartier historique de la Grappinière et le tissu à dominante pavillonnaire, à l'Est de la rue Pierre Cot.



	limite ZAC		voie structurante		voie secondaire		chemin modes doux		seuil minéral
	façade à l'alignement Implantation en limite parcellaire		bâti projeté		attique		cœur d'îlot paysager		porosité visuelle
							transparence vers le cœur d'îlot		

Les attendus programmatiques:

2500 m² de surface de plancher

30 logements en accession abordable.

33 places résidents + 6 places visiteurs, obligatoirement organisées au regard de la sensibilité hydraulique du site.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le

ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_7-DE

